

Nations Unies  
ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1216<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 25 septembre 1963,  
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Thiam (Sénégal) . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Solís (Panama) . . . . .</i>	<i>5</i>
<i>Discours de U Thi Han (Birmanie) . . . . .</i>	<i>9</i>
<i>Discours de M. Kironde (Ouganda) . . . . .</i>	<i>13</i>

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ  
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. THIAM (Sénégal): Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la présidence de notre assemblée. Elle intervient à un moment où l'Organisation des Nations Unies ouvre sa session sous un signe de détente internationale, du moins sous un signe apparent de détente. Je voudrais, dès l'abord, saluer les efforts de tous ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à l'issue heureuse des négociations sur le traité portant arrêt partiel des essais nucléaires<sup>1/</sup>. Je le fais au nom de mon pays, mais je crois pouvoir aussi le faire au nom de l'ensemble de mes collègues africains et en ma qualité de Président en exercice du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine.

2. Tout le monde convient maintenant que le problème fondamental de notre époque, c'est le problème de la paix. Les jeunes Etats que nous sommes, ai-je besoin de le répéter, ont un intérêt particulier à voir la paix se consolider dans le monde, car nous ne pouvons pas faire face aux impératifs de la croissance économique, envisager des objectifs à long terme, appliquer avec rigueur nos plans de développement, dans un climat d'instabilité et d'insécurité internationales. C'est pourquoi tout effort tendant au renforcement et à la consolidation de la paix doit être salué avec ferveur et encouragé.

3. Bien sûr, ce traité, que mon gouvernement a signé, ne constitue, on le sait, qu'une ébauche. Sa portée est beaucoup plus psychologique que réelle. L'objectif que nous devons poursuivre, inlassablement, c'est la réalisation d'un désarmement général et complet. Tant que certaines puissances continueront à détenir des armes de destruction massive, il sera difficile, voire impossible, de demander à d'autres puissances de ne pas chercher à se pourvoir des mêmes armes. Mais le traité comportera au moins quelques avantages immédiats, que souligne le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel. C'est, d'une part, qu'il met "un terme au danger de voir s'ac-

croître indéfiniment les retombées radio-actives résultant des explosions nucléaires" [A/5501/Add.1, Sect. II]. C'est, d'autre part, qu'il atténue la tension Est-Ouest en créant un climat de confiance entre les deux blocs, plus spécialement entre les deux grandes puissances nucléaires. Si la grande majorité des Etats non alignés a adhéré à ce traité, ce n'est pas bien sûr parce que leur adhésion pourrait réduire quantitativement les essais nucléaires. La plupart d'entre eux, sinon tous, n'avaient ni les moyens ni le désir de procéder à des expériences nucléaires. Il s'agit d'une attitude morale, de l'adhésion à un principe. Il s'agit surtout de marquer que le traité, malgré ses insuffisances, se place dans le cadre d'une opinion publique mondiale très sensible à toute mesure dont l'effet est de réduire la tension internationale. Nous sommes convaincus, avec le Secrétaire général, qu'il "faudra les efforts conjugués et la sagesse collective de tous les membres de la communauté internationale pour que l'impulsion donnée par les récents accords se maintienne jusqu'à ce que le but de la sécurité universelle soit atteint et que le monde soit délivré de la crainte de la guerre" [A/5501/Add.1, Sect. II].

4. Cet appel lancé à la communauté mondiale pour qu'elle poursuive son effort en faveur de la paix a été compris depuis longtemps par les pays du tiers monde. Depuis l'échec de la Conférence au sommet, à Paris, que d'initiatives ont été prises par les Etats africains et asiatiques pour aider à renouer le dialogue! Dès le 1er septembre 1960, les Présidents de la République arabe unie, du Ghana, de l'Indonésie et de l'Inde avaient présenté un projet de résolution demandant la reprise des contacts entre l'Est et l'Ouest<sup>2/</sup>. Pendant l'automne de la même année, au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale, les Etats africains et asiatiques avaient présenté plusieurs projets de résolution portant sur divers aspects du problème du désarmement: principes généraux du désarmement, limitation de la dissémination des armes nucléaires, interdiction des essais dans certaines zones, etc. Il faut enfin noter le rôle actif joué par les Etats africains et asiatiques au Comité du désarmement.

5. Il est certain que le Traité de Moscou est dû essentiellement à la bonne volonté des trois grandes puissances nucléaires, qui en ont eu l'initiative. Mais il n'est pas douteux non plus que les Etats du tiers monde ont fortement contribué, par l'accent qu'ils ont constamment porté sur la primauté de la paix, à créer dans le monde un courant favorable. C'est un des aspects les plus positifs de la politique de non-alignement, appliquée avec persévérance et sincérité. Les Etats du tiers monde ont leurs qualités et leurs défauts. Nous avons, à cette tribune, fait l'année dernière notre autocritique. Nous avons particulière-

<sup>1/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou, le 5 août 1963.

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/4522.

ment insisté sur le fait que le non-alignement n'était pas toujours appliqué avec rigueur. Nous avons dénoncé et nous continuons de dénoncer certaines nouvelles formes d'impérialisme à l'intérieur de nous-mêmes. Mais je n'en suis que plus à l'aise pour dire que, sur le problème fondamental de la paix, il y a rarement eu des notes discordantes parmi les pays du tiers monde, que leur action a été uniforme, persévérante et continue. La preuve nous en est donnée par l'accord quasi unanime de nos Etats pour faire du Traité de Moscou, malgré ses insuffisances, un traité universel. Nous voulons continuer à le parfaire et nous espérons, avec le Secrétaire général, que les considérations d'intérêt national, si légitimes qu'elles soient — et certaines d'entre elles sont légitimes, il faut bien le reconnaître — ne prévaudront pas sur la cause de la paix mondiale, dans ses perspectives à long terme.

6. Mais, pour apaiser certaines inquiétudes nationales, il faut que nous dépassions très vite le traité de Moscou et que nous posions le problème du désarmement de façon globale, non pas seulement en interdisant de nouvelles expériences nucléaires, mais en demandant la destruction des armes nucléaires existantes et même des armes classiques, ou tout au moins leur limitation. Car, ainsi qu'on l'a remarqué, la suppression des stocks d'armes nucléaires, si elle n'est pas parallèlement suivie d'une limitation importante des armes classiques, ne mettra pas l'humanité à l'abri d'une nouvelle guerre. En réalité, l'équilibre actuel dans le monde est dû, essentiellement, au potentiel atomique à peu près équivalent que possèdent les deux grands. Mais qui sait si cet équilibre ne serait pas rompu si, ayant obtenu l'élimination de l'arme nucléaire, on laissait aux grandes puissances la possibilité de faire usage de leurs armes classiques? Dans ce cas, nous sortirions sans doute de l'équilibre de la terreur, mais nous tomberions, peut-être, dans le déséquilibre, ce qui serait encore plus grave.

7. Le problème du désarmement nous apparaît ainsi comme un problème indivisible. Et c'est pourquoi nous demeurons fermement partisans d'un désarmement général et complet.

8. Voilà les brèves remarques que ma délégation voulait faire sur les signes récents de détente internationale.

9. Mais comment la détente pourrait-elle se poursuivre, et comment pourrait-on envisager des perspectives de paix à long terme si la colonisation, la discrimination raciale et le sous-développement persistaient encore dans certaines régions du monde?

10. Il ne fait pas de doute que la décolonisation a progressé dans le monde, particulièrement en Afrique au cours de ces dernières années. En 1960, les Etats d'Afrique noire de langue française accédaient à l'indépendance nationale. Dans le même temps, la décolonisation amorcée par la Grande-Bretagne se poursuivait sur cette partie de notre continent. Nous saluons en particulier, avec espoir, la présence à bref délai, à nos côtés, du Kenya, du Nyassaland, de Zanzibar, etc.

11. Mais ce tableau, très réconfortant, comporte malheureusement quelques ombres. Si la décolonisation a fait des progrès, il y a aussi quelques achoppements. Le problème des colonies portugaises se pose avec plus d'acuité que jamais. M. Salazar n'a pas su — il n'a pas pu — saisir l'occasion qui lui

était donnée de procéder à une décolonisation progressive en accordant l'autonomie interne aux territoires sous domination portugaise. Il préfère continuer à entretenir le mythe des provinces portugaises d'outre-mer, et récemment, dans un discours retentissant et plein de véhémence, il a réaffirmé son entêtement, en rejetant à nouveau le principe de l'autodétermination. Il a organisé des meetings à Lisbonne et dans d'autres villes du Portugal pour marquer l'adhésion de la nation à sa politique. Mais les meetings ne nous impressionnent pas. Ils ne peuvent pas freiner ce processus évolutif irréversible.

12. Le seul résultat que M. Salazar obtiendra, s'il ne se ravise pas, c'est une indépendance arrachée dans le sang. Ce n'est pas, bien sûr, ce que les Etats africains souhaiteraient. La plupart de nos Etats ont accédé à l'indépendance par le dialogue. Aujourd'hui, une coopération fructueuse s'instaure entre eux et leurs anciennes métropoles. Tant pis pour le Portugal s'il ne sait pas tirer les leçons de ces événements. La conjonction des efforts de tous les Etats africains pour extirper de notre continent l'hydre coloniale portugaise ne peut pas échouer. La Conférence d'Addis-Abéba<sup>3/</sup> a étudié, avec une attention toute particulière, ce problème. Déjà notre action concertée commence à donner des résultats. Le 22 septembre 1961, le Gouvernement sénégalais a été le premier à demander à l'Assemblée générale [1012<sup>e</sup> séance] l'exclusion du Portugal de l'Organisation des Nations Unies. A l'époque, cela était apparu comme une démarche intempestive. Pourtant, il ne s'agissait de rien d'autre que de l'application de la Charte. Le Portugal violant de façon flagrante et délibérée la Charte des Nations Unies alors qu'il s'était engagé à la respecter, il nous a semblé juste de demander son exclusion. Les réticences que nous avons rencontrées alors commencent à disparaître chez beaucoup de nos amis. Les unes après les autres, les institutions spécialisées de l'ONU nous ont donné raison. Tour à tour, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé ont décidé l'exclusion du Portugal de ces institutions. Les différentes conférences internationales qui se sont tenues au cours de cette année ont adopté des résolutions pour l'exclusion du Portugal. C'est le cas de la Conférence internationale de l'éducation; c'est aussi le cas de la Conférence internationale sur le tourisme.

13. Devant cette situation, nous ne pouvons que reprendre la proposition que nous avons faite le 22 septembre 1961. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas faillir à sa mission en laissant fouler aux pieds les principes qui constituent sa raison d'être. C'est dans cette perspective que les Etats africains, continuant l'œuvre commencée à Addis-Abéba et à Dakar, déposeront un projet de résolution recommandant formellement l'exclusion du Portugal de l'Organisation des Nations Unies.

14. C'est que le Portugal ne se borne pas seulement à refuser toute décolonisation, — ce qui est déjà extrêmement grave. Il utilise les méthodes de répression les plus barbares, qui violent les droits de l'homme les plus élémentaires et heurtent la conscience universelle. Depuis que nous discutons du problème des colonies portugaises au sein de cette assemblée, que n'avons-nous pas entendu? En relisant les déclarations des différents porte-parole

<sup>3/</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

du Gouvernement portugais, on mesure de quelle patience nous avons été armés dans cette haute instance internationale. Lors d'un débat en séance plénière [934ème séance] en décembre 1960, le représentant du Portugal nous apprenait que son pays avait cinq siècles d'avance sur les autres pays dans la voie de la décolonisation. L'hypocrisie de la politique d'assimilation se transforme ainsi subitement en provocation. "Cinq siècles d'avance dans la voie de la décolonisation"! C'est nous qui sommes des sots, qui ne comprenons rien, qui avons cinq siècles de retard à rattraper sur le Portugal! Peut-être faudra-t-il bientôt admettre que les nouveaux Etats indépendants et leurs anciennes métropoles ont régressé et qu'il faudra reprendre toute l'œuvre de décolonisation entreprise jusqu'à ce jour par la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, que sais-je encore?

15. Tout cela n'est pas sérieux et nous ne devons pas admettre plus longtemps cette attitude inso'ente.

16. Pourtant, les pays du tiers monde ont fait preuve de beaucoup de compréhension à l'égard du problème général de la décolonisation. Ils ont, je le rappelle, évité pour la grande majorité d'entre eux de parler d'"indépendance immédiate". Ils ont considéré que l'indépendance devait être le résultat d'un processus entamé avec discernement et comportant des étapes nécessaires. Chaque fois qu'une puissance coloniale a admis ce minimum au départ, son action a été accueillie avec beaucoup de compréhension, et même parfois de sympathie. Je ne voudrais pas revenir sur toutes les résolutions présentées par les pays africains et asiatiques. Mais si on a le loisir de s'y reporter, on constatera que dans leur action ils ont utilisé la persuasion. Le 22 mai 1961, un sous-comité de cinq membres <sup>4/</sup>, créé par l'Assemblée générale [résolution 1603 (XV)] devait procéder à une enquête sur la situation en Angola. Le Portugal refusa catégoriquement l'entrée du sous-comité en territoire angolais. Les membres du sous-comité durent se contenter de se rendre à Lisbonne pour y recueillir les renseignements qu'on voulut bien leur donner. Malgré tout, le rapport du sous-comité était rédigé en termes modérés. Il se bornait à recommander l'élaboration de plans visant à préparer l'Angola à l'autonomie et à l'exercice de l'autodétermination. Cela n'empêcha pas le représentant du Portugal de mettre en cause l'impartialité du rapport et de se retirer — insolemment — de la salle de séance. Il eût mieux valu, d'ailleurs, qu'il se retirât définitivement. Devant de tels faits, je crois que notre patience est à bout. Ou nous serons tous d'accord pour considérer que le Portugal, par son comportement, s'est exclu lui-même de l'Organisation des Nations Unies, ou bien nous acceptons d'être les complices de ce pays dans sa politique rétrograde, inhumaine et dangereuse pour la paix et la sécurité internationales.

17. Bien entendu, les propositions que nous faisons pour l'exclusion du Portugal valent aussi pour l'Afrique du Sud. Mais je voudrais surtout insister sur les mesures coercitives dirigées contre le Portugal et l'Afrique du Sud. Ce que nous déplorons, c'est l'application insuffisante des mesures de boycottage économique. Il est étonnant, en particulier, que certains pays du tiers monde, et aussi, semble-t-il, certains pays anti-colonialistes d'Europe et d'Asie, continuent à entretenir des relations commerciales particulièrement intenses avec l'Afrique du Sud.

18. Nous adressons à ces pays un appel particulièrement pressant pour qu'ils nous manifestent, en cessant toutes relations économiques avec l'Afrique du Sud, une solidarité plus effective et plus agissante.

19. L'Afrique du Sud doit être combattue avec vigueur. Nous risquons, en effet, dans cette partie de l'Afrique où un climat favorable a permis un fort courant de peuplement européen, de voir d'autres territoires non autonomes s'engager dans le sillage sud-africain.

20. A ce propos, le problème de la Rhodésie du Sud devra retenir particulièrement notre attention, et nous voudrions que la Puissance administrante médite sur l'exemple algérien. Laisser moins de 300 000 Européens gouverner plus de 3 millions d'Africains, quelles que soient les astuces de procédure employées, (élaboration d'une Constitution dotant le territoire d'une autonomie purement formelle, ne répondant pas, d'ailleurs, aux critères définis par la Charte des Nations Unies; refus d'application du suffrage universel), nous disons que laisser se créer une telle situation en Rhodésie, ce n'est ni courageux, ni réaliste. La France a pris ses responsabilités en Algérie, en y ramenant la paix, dans des conditions difficiles et, il faut bien le dire, méritoires, notamment en réduisant par la force l'opposition des colons à l'indépendance de ce pays. Nous pensons que, si l'on cherche à appliquer en Rhodésie du Sud une autre politique, cela ne peut que renforcer l'instabilité dans cette partie de l'Afrique, et en définitive compromettre les bons rapports de l'Afrique avec l'Occident. Nous espérons que le Royaume-Uni, qui est une grande puissance, pleine de bon sens et de réalisme, comprendra qu'il est contraire à ses intérêts de se retirer de cette partie de l'Afrique sur la pointe des pieds, en y laissant une situation grave pour sa réputation mondiale, sans même avoir l'avantage de se décharger des responsabilités directes ou indirectes qu'elle assume encore sur cette partie du continent.

21. Nous avons ainsi fait le point du problème de la décolonisation. Vous le voyez, si importants que soient les progrès effectués en Afrique, il reste encore des points sombres au tableau. C'est ce qui explique les positions particulièrement vigoureuses prises à Addis-Abéba par les chefs des Etats indépendants d'Afrique.

22. A Addis-Abéba est née une vaste organisation continentale. Point n'est besoin de dire ici que cette organisation répond pleinement aux principes de notre charte. Il ne s'agit de rien d'autre que d'une organisation régionale, au sens de la Charte des Nations Unies.

23. Nous remercions le Secrétaire général de l'avoir souligné dans l'Introduction à son rapport annuel.

"Chacun sait, dit-il, que la Charte des Nations Unies ne s'oppose pas à l'existence d'organisations régionales, pourvu que "leur activité soit compatible avec les buts et les principes des Nations Unies". La Charte de l'Organisation de l'unité africaine dispose expressément que l'un des objectifs de l'Organisation est de "favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme". J'ai été aussi frappé, conclut le Secrétaire général, de voir les dirigeants des Etats indépendants d'Afrique reconnaître la réalité fondamentale de leur interdépendance, non seulement dans leurs rapports mutuels, mais aussi

<sup>4/</sup> Sous-Comité chargé d'examiner la situation en Angola.



en tant que membres de la communauté internationale" [A/5501/Add.1, Sect. XII].

24. L'Organisation qui est née à Addis-Abéba, et dont les structures viennent d'être mises en place lors de la récente Conférence de Dakar<sup>5/</sup>, poursuit des objectifs dont aucun n'est incompatible avec la Charte des Nations Unies: paix mondiale, décolonisation, progrès économique et social. En réalité, il s'agit d'une sorte de relais de transmission, d'un organe intermédiaire qui essaie de mettre en pratique, à l'intérieur de l'Afrique d'abord, puis dans les rapports de l'Afrique avec le reste du monde, l'idéal des Nations Unies.

25. En ce sens, l'Organisation de l'unité africaine peut renforcer l'action des Nations Unies. Elle permettra aussi, bien sûr, de corriger cette action, dans tout ce qu'elle pourrait avoir de contraire à la Charte. De toute façon, nous tenons à le proclamer ici solennellement, la prise de conscience des Etats africains de leur solidarité, et le fait, par eux, d'inscrire cette solidarité chaque jour dans les faits, n'est qu'une expression de la solidarité universelle. Si nous parvenons à maintenir la paix dans notre continent, nous contribuons, par là même, à la consolidation de la paix mondiale. Si nous réussissons à trouver et à proposer des solutions au problème de notre développement économique, nous apportons également une contribution importante à la question angoissante de la croissance des régions attardées.

26. Bien sûr, si nos objectifs cadrent avec ceux des Nations Unies, cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas de revendications à présenter. En particulier, il sera tout naturel que l'Organisation de l'unité africaine reprenne à son compte l'ensemble des revendications présentées par les Etats africains pour qu'une place plus importante leur soit donnée dans les institutions spécialisées des Nations Unies et plus particulièrement au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Je voudrais enfin, me tournant vers les représentants des Etats asiatiques et vers ceux de l'Amérique latine, leur dire que la primauté de la solidarité africaine ne nous fait pas perdre de vue la solidarité du tiers monde dans son ensemble.

27. Bien au contraire, nous pensons que cette solidarité doit être plus agissante que jamais, et l'Organisation de l'unité africaine devra tenir compte, dans tous ses actes, du tiers monde et du caractère identique et indivisible de bon nombre de ses problèmes.

28. A ce niveau, ce qui nous préoccupe d'ailleurs essentiellement, ce sont les problèmes de la croissance économique. Mais, dans ce domaine, quel progrès avons-nous fait? Je dois dire que la lecture du rapport annuel du Secrétaire général ne nous incite pas à trop d'optimisme. Les conditions exigées pour le succès de la Décennie des Nations Unies pour le développement ne semblent guère être encore remplies. Alors qu'il était demandé aux pays industrialisés de consacrer 1 p. 100 de leur revenu national à la croissance des pays en voie de développement, il n'y a pas plus d'un ou deux pays qui consacrent même la moitié de ce pourcentage à l'objectif poursuivi.

29. Pendant ce temps, les termes de l'échange continuent à se détériorer au détriment des pays producteurs de matières premières, alors que les prix des produits manufacturés ne cessent d'augmenter. Donc, non seulement l'aide directement apportée par les

gouvernements des pays industrialisés n'atteint pas le minimum nécessaire, mais il n'y a eu, en fait, aucune amélioration du commerce extérieur des pays en voie de développement; or — on l'a dit souvent — une telle amélioration pourrait rendre l'aide moins nécessaire. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est cette tendance que l'on remarque, chez les pays industrialisés, à s'affranchir encore davantage à l'égard des pays du tiers monde, en essayant, soit d'augmenter leur production de matières premières, soit de trouver des produits synthétiques de remplacement. Le fait le plus significatif, c'est l'attitude de certains pays anciens colonisateurs, qui veulent se dégager de leurs responsabilités, parfois de façon brutale, notamment en supprimant ou en tentant de supprimer la protection des prix des matières premières, qu'ils avaient instituée antérieurement. Certains groupes économiques régionaux constitués notamment entre anciens colonisateurs croient pouvoir compenser cette perte que nous subissons en nous accordant une indemnité curieusement appelée "aide à la diversification", comme si le régime de monoculture systématiquement entretenu par eux dans nos pays — et dont ils sont directement responsables — pouvait disparaître par un coup de baguette magique. Cette indemnité ou cette pension, versée au conjoint divorcé, ne tient pas compte suffisamment des difficultés intrinsèques que connaissent nos différents pays, face au problème de la croissance à long terme. La situation est grave et inquiétante. Et nous avons le sentiment qu'on ne l'examine pas toujours avec la hauteur de vue nécessaire. Il ne s'agit pas, pour les pays hautement industrialisés, de se retirer de chez nous sur la pointe des pieds et de constituer des clubs économiques fermés. Ce serait trop facile.

30. Une telle attitude ne tient pas compte, en réalité, de la solidarité effective qui lie, et qui liera de plus en plus, tous les hommes, tous les pays, toutes les nations du monde dans le contexte général de la fin de ce siècle et du siècle à venir.

31. C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la préparation de laquelle mon pays a participé, trouvera des solutions plus satisfaisantes.

32. Hélas, ce ne sont pas seulement les termes des échanges qui se détériorent, et le fossé profond se creuse chaque jour davantage entre pays pauvres et pays riches. Un phénomène plus grave sollicite nos inquiétudes. Depuis quelque temps, nous assistons à la manifestation sans cesse grandissante dans les pays développés de courants d'opinion qui tendent à la restriction de l'aide pourtant insuffisante qui nous est accordée. D'où la tendance à la réduction des crédits, parfois le départ spectaculaire de techniciens que l'on doit déplorer comme autant de signes inquiétants de ce que l'on a appelé "cartiérisme"; ce phénomène est devenu international. Nous croyons qu'il convient de lancer un cri d'alarme auprès de l'opinion démocratique et populaire, et de la mettre en garde contre une orientation aussi funeste aux intérêts bien compris de tous et à la coopération internationale. En vue de parer à un tel danger, nous pensons qu'il est nécessaire de resserrer la coopération par tous les moyens entre les peuples.

33. C'est pourquoi, outre la diplomatie traditionnelle, le Sénégal attache un grand prix aux relations directes de peuple à peuple, à ce que nous appelons la diplomatie des peuples. Ces rapports peuvent s'instaurer

<sup>5/</sup> Conférence de l'Organisation de l'unité africaine, réunie du 2 au 11 août 1963.

notamment par les jumelages entre communes, sans discrimination aucune et dans l'apolitisme total, réalisés sous l'égide de la Fédération mondiale des villes jumelées, à laquelle ont adhéré toutes les communes du Sénégal et de nombreuses communes d'Afrique. En tissant un réseau de relations à la base, on apportera aux relations entre Etats, et à l'Organisation des Nations Unies elle-même, un support plus concret et plus vivant. On donnera à la coopération internationale son sens le plus profond et le plus complet.

34. En l'an 2000, l'Afrique sera plus peuplée que l'Europe, plus peuplée que l'Amérique du Nord; ne parlons pas de l'Asie dont la situation démographique est des plus préoccupantes. Le rythme de croissance démographique dans les 40 prochaines années sera de 143 p. 100 en Asie, de 120 p. 100 en Afrique alors qu'il ne sera que de 58 p. 100 en Amérique du Nord et de 34 p. 100 seulement en Europe. Or, par une singulière contradiction des choses, ce ne sont pas les pays qui ont la plus forte croissance démographique qui verront leur croissance économique augmenter. C'est donc un monde monstrueux, encore plus déséquilibré que celui d'aujourd'hui, que nous préparons à notre postérité.

35. Et comment envisager une paix durable dans de telles conditions? A moins que nous n'en fassions un thème purement verbal, un simple slogan, nous devons reconnaître que nous sommes bien loin de créer actuellement les conditions de stabilité de l'humanité de demain. Si nous croyons être sur le bon chemin, c'est donc que nous sommes d'une naïveté coupable. Mais comment pourrions-nous croire que nous sommes sur le bon chemin?

36. Depuis des années, l'Organisation des Nations Unies attire notre attention sur cette situation tragique et c'est certainement un des rôles les plus positifs des Nations Unies. Quand on pense au volume considérable de documents, d'études, de rapports, de déclarations, portant sur le problème du développement, on est surpris de la minceur des résultats pratiquement obtenus. Or, nous ne pourrions résoudre aucun problème politique si nous ne l'examinons pas, désormais, dans ses relations avec l'économie. Le problème de la paix se pose aujourd'hui en termes d'équilibre économique. La Décennie des Nations Unies pour le développement est un pari où la paix pourra être gagnée ou définitivement perdue. Voilà pourquoi, malgré les signes de détente qui s'annoncent actuellement, si nous ne nous attachons pas à trouver des solutions aux problèmes économiques qui se posent, cette détente ne sera qu'une brève éclaircie avant l'amoncellement des nuages qui annoncent les grands orages.

37. Voilà les quelques brèves réflexions que m'inspire l'ouverture de cette dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, désarmement, décolonisation et développement économique: la session des "trois D", comme certains ont bien voulu l'appeler. Au-delà de tout cela, il s'agit d'un seul problème, qui est celui de l'homme placé en face de trois données qui n'ont jamais varié depuis que nous sommes sur cette planète: la sécurité, la liberté et le plein épanouissement de nos facultés humaines.

38. Mais les dimensions de ce problème sont de nos jours beaucoup plus vastes, et les difficultés beaucoup plus grandes. C'est pourquoi, ce n'est qu'en

prenant conscience de notre solidarité et de notre commun destin que nous pourrions faire face à des responsabilités d'une telle ampleur.

39. C'est pourquoi cette session devrait être aussi, plus que toutes les autres, placée sous le signe de l'homme et de la solidarité universelle.

40. M. SOLIS (Panama) [traduit de l'espagnol]: Je veux, dès le début de cette intervention, exprimer la joie profonde et l'enthousiasme chaleureux avec lesquels le Panama a accueilli, Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session. La pratique habituelle qui veut qu'on choisisse pour une si haute charge le représentant d'un petit pays est en soi une coutume salubre dont on ne peut que se féliciter. Le choix s'est porté cette année sur le représentant d'un Etat du groupe des pays d'Amérique latine et, comme si cela ne suffisait pas encore à combler les vœux du Panama, cet Etat est la République sœur du Venezuela, terre natale du libérateur Simón Bolívar dont l'action glorieuse a fait naître à peu près en même temps le Venezuela et le Panama en les arrachant à l'empire colonial espagnol.

41. Le Congrès de Panama de 1826, que Bolívar a inspiré, organisé et appuyé a posé des principes du droit international et établi des fondements en vue d'une association des nations, principes et fondements que l'on retrouve dans la Charte des Nations Unies, car ils sont immuables et seront toujours valables tant que les relations entre Etats seront inspirées par le droit, la justice et la coopération internationale.

42. La tradition veut que le Venezuela et le Panama soient unis et qu'ils ne puissent se séparer sur aucun des aspects fondamentaux de leur politique internationale; cela suffit pour expliquer et justifier que la délégation panaméenne se plaise, Monsieur le Président, à vous adresser ses félicitations chaleureuses et émues et qu'elle soit convaincue qu'en raison de vos mérites, de vos capacités et de votre grande expérience, votre élection garantit que les débats de l'Assemblée continueront à être dirigés avec le tact, la pondération, la rigueur et la compétence dont votre prédécesseur, sir Muhammad Zafrulla Khan, a su faire preuve. Dans cette tâche, vous pourrez compter sur le précieux concours du secrétaire général U Thant dont le dévouement et l'habileté font de lui l'irremplaçable continuateur de l'œuvre que, pour le plus grand prestige de l'Organisation mondiale, le Secrétaire général Dag Hammarskjöld, disparu prématurément et tragiquement, mais toujours présent dans nos mémoires, a marqué à tout jamais de son sceau.

43. Les Nations Unies visent, comme il se doit d'ailleurs, à l'universalité. La voie la plus rapide pour atteindre cet objectif est celle de la décolonisation. On constate toutefois, au début de la dix-huitième session, un ralentissement du rythme de la liquidation des régimes coloniaux. En effet, aux trois dernières sessions de l'Assemblée, des nouveaux pays étaient entrés à l'Organisation: 17 en 1960, quatre en 1961, sept en 1962. Depuis la fin de la dix-septième session, aucune proposition n'a été faite en vue de l'admission de nouveaux pays indépendants. Le rapport du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes (A/5514) fait état cependant de 60 territoires de ce genre, c'est-à-dire de 60 territoires qui, sous une forme ou une autre, sont placés sous une autorité ou administration étrangère. En



outre, le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a été créé en novembre 1961, a déjà examiné la situation dans 28 de ces pays et a recommandé qu'au moins 11 d'entre eux accèdent à l'indépendance immédiatement.

44. Malgré les travaux de ces organes, l'Assemblée générale n'a encore reçu aucune recommandation du Conseil de sécurité tendant à l'admission de nouveaux membres et c'est pourquoi cette question de l'admission de nouveaux membres ne figure pas à l'ordre du jour.

45. Si l'on veut que l'Organisation soit vraiment mondiale, il faut accélérer le processus de décolonisation afin qu'elle acquière le caractère d'universalité qui lui est indispensable pour atteindre les buts qui lui ont été assignés.

46. L'Organisation, qui n'était composée que de 51 Etats Membres lors de sa création, en compte déjà 111 maintenant, et beaucoup d'autres y entreront à mesure qu'ils accéderont à l'indépendance. Du fait de cet accroissement rapide du nombre des Etats Membres, la structure des divers organes qui a pu être satisfaisante autrefois ne se justifie plus du tout maintenant. Il importe de l'élargir pour assurer la représentation adéquate du groupe des pays d'Afrique et d'Asie qui, au total, représente la moitié du nombre des Membres de l'Organisation. Accroître le nombre des membres des divers organes équivaut simplement à appliquer le principe même de l'universalité à la représentation proportionnelle des groupes dans chacun de ces organes.

47. Les séances de la dix-septième session de l'Assemblée se sont déroulées dans une atmosphère pesante et assombrie par la crainte. L'incertitude et une inquiétude persistante habitaient les esprits parce que nous avons tous conscience du danger imminent et fatidique, qui planait sur le monde, d'une nouvelle guerre pendant laquelle il serait fait un usage effréné des armes thermonucléaires dont les possibilités apocalyptiques de destruction sont bien établies. La dix-septième session s'est terminée sans qu'on ait remédié à la situation et le monde est resté comme en suspens devant la perspective sinistre qui s'ouvrirait si, par suite d'une négligence, d'une erreur, d'une imprudence ou d'une décision délibérée, on appuyait un jour sur le bouton qui ferait partir la première bombe et déclencherait une succession incoercible d'explosions qui anéantiraient l'humanité dans la plus grande des hécatombes que l'histoire ait jamais vues.

48. En revanche, la présente session aborde ses travaux dans un climat d'apaisement; les esprits sont plus sereins parce que deux événements très importants qui se sont produits dans les derniers mois ont eu pour effet miraculeux d'atténuer la tension mondiale, d'ouvrir de nouveaux horizons, de rétablir la confiance et de ranimer les espoirs de paix qui semblaient s'être évanouis.

49. Je pense à l'installation d'une ligne téléphonique directe entre la Maison Blanche et le Kremlin que je considère comme une mesure efficace tendant à ce que la guerre ne puisse se déchaîner par erreur, négligence ou imprudence; je pense aussi au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui a été signé par les Etats-Unis, l'Union

soviétique et le Royaume-Uni et auquel une centaine de pays libres ont déjà adhéré. Certes, cette ligne téléphonique directe ne permettra pas d'éviter des actes de guerre provoqués délibérément et il est certain que ledit traité n'interdit pas que des armes nucléaires ou thermonucléaires soient fabriquées, stockées, transportées, installées et employées; il est certain aussi que le traité peut, dans certains cas, prendre fin dans le court délai de trois mois après sa dénonciation. Mais ces circonstances, sans aucun doute inquiétantes, n'empêchent pas que les deux événements dont j'ai parlé soient les premiers pas faits dans la voie conduisant à la prévention de situations qui risqueraient de provoquer la guerre nucléaire et que ces premiers pas soient utiles pour ouvrir des possibilités plus larges et qui conduiront à préserver la paix en proscrivant la guerre.

50. Pour apprécier le traité en question à sa juste valeur, on ne peut faire mieux que de citer les paragraphes suivants extraits de l'Introduction au rapport annuel du Secrétaire général:

"Si ce Traité est suivi d'un accord sur d'autres mesures visant à atténuer la tension internationale et à établir la confiance entre les Etats, il pourra inaugurer une ère nouvelle de meilleure compréhension entre les nations et créer un climat international plus favorable, qui fraierait la voie au désarmement général et complet ainsi qu'à l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales durables, ce qui demeure le but essentiel des Nations Unies ...

"Il faudra les efforts conjugués et la sagesse collective de tous les membres de la communauté internationale pour que l'impulsion donnée par les récents accords se maintienne jusqu'à ce que le but de la sécurité universelle soit atteint et que le monde soit délivré de la crainte de la guerre." (A/5501/Add.1, Sect. II.)

Le premier pas a été fait et la suite dépend de la bonne foi et de la fermeté avec lesquelles les puissances nucléaires ont souscrit au traité qu'elles ont négocié; toutefois, pour que l'œuvre qui permettra de réduire progressivement la probabilité d'une guerre et de renforcer la paix se poursuive sans relâche, il faudra compter beaucoup, comme le Secrétaire général l'a dit, sur "les efforts conjugués et la sagesse collective de tous les membres de la communauté internationale".

51. Les déclarations que nous avons eues l'agréable surprise d'entendre, à l'Assemblée générale, de la bouche du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et du Président des Etats-Unis sont tout aussi importantes, sinon plus, que la conclusion du traité qui ne vise qu'une interdiction partielle des essais nucléaires et dont la durée est aléatoire.

52. Le Ministre de l'Union soviétique a affirmé [1208ème séance] que c'est au peuple et uniquement au peuple de chaque pays qu'il appartient de déterminer sa destinée et de décider quel régime lui convient davantage, que les Etats doivent s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats, que l'exemple de l'Union soviétique persuadera les peuples, mais que cela ne revient pas à imposer son système à d'autres Etats, que cela revient à instaurer une compétition pacifique, une compétition fondée sur l'exemple et la force de persuasion, sur une émulation qui exclut entièrement l'emploi de la force pour affirmer ses opinions et que l'Union sovié-

tique n'a jamais cessé d'affirmer la nécessité de soutenir le principe de la coexistence pacifique de deux systèmes sociaux: celui du socialisme et celui du capitalisme.

53. De son côté, le Président des Etats-Unis a déclaré [1209<sup>ème</sup> séance] que le peuple américain croit à la libre détermination pour tous les peuples, que les peuples doivent être libres de choisir leur propre avenir sans discrimination ni solution imposée, sans contrainte ni subversion, qu'il faut continuer à rechercher un accord sur le moyen de favoriser un échange plus libre d'informations et de personnes de l'Est vers l'Ouest et de l'Ouest vers l'Est, que les deux pays doivent se préoccuper moins de leurs divergences que des moyens de les résoudre pacifiquement, et que si les deux pays veulent vraiment connaître la sécurité, l'arme la meilleure est celle de la coopération pacifique.

54. Cette identité de vues et d'objectifs entre les deux plus grandes puissances mondiales ainsi que leur volonté de régler leurs différends en pratiquant la coexistence et la coopération pacifiques montrent clairement que l'éventualité d'une guerre nucléaire s'est suffisamment éloignée pour que les esprits puissent à bon droit retrouver la paix et la tranquillité.

55. Si le danger de guerre nucléaire s'est éloigné, et nous ne savons d'ailleurs pas si c'est à tout jamais ou pour un temps seulement, c'est parce qu'un accord a été conclu entre les grandes puissances qui possèdent ces armes de destruction massive et dont les idéologies opposées et irréconciliables se disputent l'hégémonie de l'univers. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sont pas le monde entier. Ces deux pays peuvent, tout en tenant compte de leurs propres problèmes, de leurs propres intérêts et de leurs propres dangers, délivrer l'humanité de la menace d'une guerre atomique, pour leur bien et celui de tous les peuples de la Terre. Mais cela ne veut pas dire que les ententes entre Washington et Moscou résoudront les problèmes qui assaillent les autres pays, notamment les petits pays et les pays sous-développés qui sont l'immense majorité, comme le prouve de manière frappante la composition de l'Organisation des Nations Unies.

56. Il est certain que le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires apporte un apaisement aux esprits qui, partout, étaient hantés par le danger, apparemment imminent, d'une destruction universelle. Mais cette détente ne signifie pas que les problèmes et les besoins pressants des quatre cinquièmes de l'humanité aient disparu ou perdu de leur importance, de leur intensité ou de leur urgence. Les nations libres ont adhéré presque unanimement au Traité et elles espèrent toutes ardemment qu'il ne s'agit que d'un premier pas qui sera suivi de l'interdiction de toutes les armes atomiques et, plus tard, du désarmement général.

57. On cherche ainsi à délivrer le monde de la crainte de la guerre, à en faire un monde de paix permanente. Mais il est certain que les armements ne sont pas les causes des guerres: ce sont les effets ou les conséquences des déséquilibres politiques, économiques ou sociaux qui, faute de solutions opportunes, provoquent inéluctablement des situations graves et critiques qu'il n'est possible de dénouer qu'en se préparant à défendre par la force ce qui ne peut déjà plus être résolu, dans une atmosphère pas-

sionnée, par des moyens pacifiques. Aussi lorsque le bellicisme devient politique courante, il crée un semblant de prospérité parce que les industries de guerre absorbent de gros capitaux, de grandes quantités de matières premières et des masses d'ouvriers. Il se crée ainsi, dans toutes les couches de la structure sociale, de nouveaux intérêts dont il faut tenir compte lorsqu'on veut parvenir au désarmement qui entraînera nécessairement le démantèlement des industries de guerre; il faut en préparer d'avance la reconversion en industries civiles, sans quoi on provoquera des bouleversements intérieurs sans doute plus graves que ceux qu'on cherche à résoudre par le désarmement.

58. Le Traité interdisant les essais d'armes atomiques est donc le bienvenu. De nouveaux accords sur l'interdiction de toutes les armes atomiques et sur la réduction progressive des armements jusqu'à leur limitation au minimum compatible avec la sécurité intérieure de chaque Etat seront tout aussi les bienvenus, et même davantage encore. Mais, tant qu'on n'aura pas rendu la liberté aux peuples opprimés et tant qu'on n'aura pas résolu les problèmes et satisfait les besoins des grandes masses d'hommes qui subsistent à des niveaux de vie très bas et qui aspirent à bon droit à une vie meilleure, les germes de la guerre resteront présents, n'attendant qu'une occasion propice pour se développer, s'étendre à d'autres régions et transformer ainsi un ensemble de crises locales en crises majeures, régionales ou mondiales, ne pouvant être résolues que par la force des armes, c'est-à-dire par le recours à la guerre.

59. Tant que des régimes nationaux seront imposés et maintenus par la force au mépris de la liberté des citoyens et en violation des droits fondamentaux de l'homme, il n'y aura pas de paix. Tant que des groupes d'hommes végéteront à des niveaux de vie précaire simplement parce que leur puissance de travail, faute d'instruction, d'organisation, de moyens et d'aides nécessaires, ne leur permet pas d'obtenir les rendements indispensables pour que leur vie s'améliore, il n'y aura pas de paix. Tant que des pays économiquement puissants achèteront bon marché les produits et les matières premières et vendront cher les articles manufacturés aux pays en voie de développement, tant que des pays accroîtront leur revenu national en exploitant celui des pays moins développés, tant que les ouvriers des pays non développés recevront de bas salaires pour que les ouvriers des pays développés puissent recevoir de hauts salaires, il n'y aura pas de paix. Tant qu'existeront les discriminations et les persécutions raciales ou religieuses qui corrompent le cœur des hommes en y semant des haines et des rancœurs indélébiles, il n'y aura pas de paix. Quand tous ces problèmes politiques, sociaux et économiques seront résolus, la paix sera assurée et les armements démesurés disparaîtront parce qu'ils seront inutiles.

60. Les problèmes de la paix, envisagés sous l'angle des causes originelles des germes générateurs des situations qui risquent de mener à la guerre, concernent davantage les petits pays que les grandes puissances parce que c'est chez eux que ces germes existent à l'état latent, parce que leurs problèmes de croissance sont les mêmes, parce qu'ils manquent, individuellement, des ressources et moyens indispensables pour résoudre à eux seuls les problèmes à un rythme compatible avec l'accroissement de leurs populations, et parce que seules leur union et leur



solidarité peuvent leur donner l'influence et le poids nécessaires pour obtenir des organisations et institutions internationales l'assistance dont ils ont besoin pour résoudre sans délai et de façon adéquate leurs problèmes vitaux. Les petits pays ne doivent pas attendre que les grandes puissances s'empressent de reconnaître spontanément leurs droits et leurs justes aspirations ou de leur offrir gracieusement l'aide et l'assistance dont ils ont un besoin urgent, car, comme c'est en général le cas, ils risqueraient de devoir attendre longtemps.

61. A l'Organisation des Nations Unies, tous les Etats sont égaux. A l'Assemblée générale et dans les assemblées des institutions spécialisées, les décisions relatives à toutes les questions et à tous les problèmes mondiaux, régionaux, sous-régionaux ou nationaux sont prises par des votes auxquels tous les Membres participent sur un pied d'égalité. Ici se rencontrent les intérêts communs pour s'unir et coopérer, et les intérêts antagonistes pour chercher à résoudre leurs différends.

62. La République du Panama a les mêmes problèmes de développement que tous les autres pays qui ne sont pas fortement industrialisés et elle a reçu et reçoit des organismes techniques des Nations Unies, comme notre délégation se plaît à le reconnaître, une assistance financière et technique précieuse, opportune et efficace qui nous a été d'une grande utilité et d'un grand secours. L'assistance reçue a imposé au Panama une dette de gratitude et a renforcé sa foi en l'Organisation mondiale.

63. Les problèmes internationaux du Panama, outre ceux qui découlent de sa condition de membre de l'Organisation des Etats américains, tiennent à l'existence et à l'exploitation du canal construit par le Gouvernement des Etats-Unis à travers l'isthme de Panama en vertu de traités qui ne tiennent pas compte des intérêts et des justes aspirations du Panama. Ces traités constituent une source permanente de différends qui ont empoisonné et continueront à empoisonner, tant que ces traités n'auront pas été révisés, les relations cordiales qui devraient exister entre les deux pays.

64. Je ne vais pas abuser maintenant de la patience de l'Assemblée en exposant l'historique des relations du Panama avec les Etats-Unis, ni le contenu des traités conclus entre les deux pays, ni les injustices que ces traités représentent pour le Panama. Je me bornerai à indiquer, simplement et sans commentaires, certains faits très intéressants mais peu connus, pour mettre fin au mythe des avantages que le Panama aurait retirés jusqu'à présent de l'existence du canal.

65. Quand a été soumis au Sénat des Etats-Unis pour ratification, le traité conclu avec le Panama<sup>6/</sup> et signé à Washington sans que le Gouvernement panaméen ait eu connaissance de sa teneur, plusieurs sénateurs se sont opposés à la ratification. Le secrétaire d'Etat John Hay, un des auteurs et signataires de ce traité, a envoyé alors une lettre au sénateur Spooner pour lui demander de ne pas différer la ratification. Dans cette lettre, on trouve ce passage:

"Dès que le Sénat l'aura approuvé, nous aurons un traité qui, tel qu'il se présente maintenant, est très satisfaisant pour l'essentiel, est fort avan-

tageux pour les Etats-Unis et, nous devons le reconnaître en toute sincérité, n'est pas si avantageux pour le Panama... Nous savons très bien, vous et moi, qu'il y a dans ce traité de nombreux points auxquels tout patriote panaméen trouverait à redire."

Ce qu'a écrit le secrétaire d'Etat Hay montre que, lorsque le Gouvernement des Etats-Unis a fait signer à Washington le traité en question sans attendre de connaître l'avis du Gouvernement panaméen, il savait fort bien que ce traité était désavantageux pour le Panama et qu'aucun patriote panaméen ne pourrait l'accepter.

66. Quand le Gouvernement des Etats-Unis a prétendu, en 1904, administrer la Zone du canal comme si c'était un territoire des Etats-Unis, la réaction du Panama a été si violente que le président Théodore Roosevelt a dû envoyer à Panama son secrétaire d'Etat à la guerre, William H. Taft. De la lettre d'instructions adressée par le Président à son secrétaire d'Etat à la guerre, je citerai les paragraphes suivants:

"Le peuple panaméen s'est alarmé sans motif de l'établissement d'une administration dans la Zone du canal. Il craint apparemment que nous n'établissions dans cette partie de son territoire une communauté indépendante et rivale, qui porterait préjudice à son commerce, réduirait ses recettes et nuirait à son prestige en tant que nation.

"Nous n'avons pas la moindre intention d'établir une colonie indépendante au cœur de l'Etat du Panama, ni d'exercer des pouvoirs d'administration plus étendus que ceux qui sont nécessaires pour nous mettre en mesure de construire, d'entretenir et d'exploiter le canal d'une façon satisfaisante et sûre, conformément aux droits que le traité nous confère; nous ne voulons pas du tout nuire au commerce et à la prospérité du peuple panaméen."

Le secrétaire d'Etat Taft s'est rendu à Panama et a fait les représentations voulues au Gouvernement panaméen en se conformant strictement aux instructions qu'il avait reçues de son président.

67. Les propres termes employés par le Président des Etats-Unis prouvent donc que selon l'interprétation correcte donnée par le Gouvernement des Etats-Unis aux termes du traité, la Zone du canal n'était pas une colonie indépendante en territoire panaméen, qu'elle ne devait pas faire concurrence au commerce panaméen, que sa présence ne devait pas nuire au prestige national du Panama et que les Etats-Unis ne devaient exercer dans ladite zone que les pouvoirs nécessaires pour construire, entretenir et exploiter le canal. Or il suffit de visiter la Zone du canal pour se convaincre, à première vue et sans effort, que ce qui s'y passe est exactement le contraire de ce que le Président des Etats-Unis avait promis au Panama en 1904.

68. La compagnie du chemin de fer du Panama payait pour la concession de ce chemin de fer une redevance annuelle de 250 000 dollars; en vertu du Traité de 1903, cette concession a été reprise par le Gouvernement des Etats-Unis. Pendant les neuf ans qui ont suivi la signature de ce traité, les Etats-Unis n'ont payé aucune redevance au Panama ni pour le canal, ni pour le chemin de fer; au bout de neuf ans, ils ont commencé à verser au Panama une somme annuelle de 250 000 dollars, c'est-à-dire la même somme que

<sup>6/</sup> Convention pour la construction d'un canal de navigation pour réunir les eaux des océans Atlantique et Pacifique, signée à Washington le 18 novembre 1903.



celle que le chemin de fer payait antérieurement. Quand le président F. D. Roosevelt a dévalué le dollar, il a décidé de verser au Panama, à partir de 1934, la somme de 430 000 dollars dévaluée par an, soit l'équivalent des 250 000 dollars-or d'avant la dévaluation. Le montant de l'annuité n'était donc pas augmenté. Par le Traité signé en 1955 <sup>7/</sup>, les Etats-Unis se sont engagés à payer une redevance annuelle de 1 930 000 dollars. Il est donc démontré que jusqu'en 1956 le Panama n'a pas reçu pour le canal une redevance supérieure à celle qu'il aurait reçue du chemin de fer si le canal n'avait pas été construit. A partir de 1956, il a commencé à recevoir pour le canal une somme de 1 500 000 dollars par an. Pour recevoir cette redevance annuelle, le Panama a dû s'engager par le même traité de 1955, à réduire de 75 p. 100 les droits à l'importation des boissons alcoolisées transportées du Panama dans la Zone du canal. En même temps, les conférences maritimes contrôlées par des intérêts américains ont augmenté les taux de fret maritime à destination du Panama. La réduction de cet impôt et la hausse du fret ont représenté pour le Panama une perte bien supérieure à la somme de 1 500 000 dollars qu'il a commencé à recevoir à partir de 1956.

69. Il y a toujours eu dans la Zone du canal deux catégories d'emplois: l'une à traitements élevés et l'autre à traitements bas. Dans la première catégorie, 95 p. 100 des employés sont des ressortissants des Etats-Unis et 5 p. 100 sont Panaméens. Dans la deuxième catégorie, 95 p. 100 des employés sont Panaméens et 5 p. 100 sont des ressortissants des Etats-Unis. Cela suffit à prouver qu'il y a toujours eu dans la Zone du canal une discrimination contre la main-d'œuvre panaméenne.

70. Les Etats-Unis dépensent au Panama, dans la Zone du canal, environ 80 millions de dollars par an pour le paiement de services et l'achat de produits panaméens, mais le Panama verse à son tour aux Etats-Unis, en contrepartie d'importations et de services, environ 100 millions de dollars par an. Il est donc certain que l'existence du canal ne cause pas un afflux de dollars des Etats-Unis vers le Panama.

71. Un autre fait qui vaut d'être signalé est que le canal de Panama fonctionne comme une entreprise commerciale dont le Trésor des Etats-Unis retire des bénéfices et dont l'exploitation ne coûte pas un cent au contribuable américain. Au contraire, l'exploitation du canal ne procure au Panama, qui a prêté son territoire pour la construction de ce canal, aucune compensation pécuniaire pour cette concession, puisque le traité de 1955 entraîne pour lui des pertes supérieures au montant de la redevance annuelle stipulée dans ce même traité.

72. Je ne continuerai pas parce que la liste serait interminable et je ne mentionnerai pas les bénéfices et avantages que les Etats-Unis ont retirés du canal parce que ces bénéfices et avantages sont connus du monde entier. Mais je ne peux pas terminer sans réaffirmer la confiance sereine du Panama en son destin et en la justesse de sa cause et sa certitude que pleine satisfaction sera donnée tôt ou tard à ses justes revendications.

73. En voyant le Président des Etats-Unis, M. John F. Kennedy, se jeter dans la mêlée, au risque de nuire à ses intérêts politiques, pour prendre dans son propre pays la défense des noirs devant l'injustice des blancs, les Panaméens ne peuvent s'empêcher de penser que, pour donner satisfaction à nos revendications, il devra lutter aussi contre les Américains qui vivent dans la Zone du canal. Ces Américains considèrent cette zone comme leur propre domaine qui doit passer à tout jamais de père en fils; ils ont une mentalité typiquement colonialiste, comme si le traité relatif au canal n'avait été qu'un prétexte pour que le Gouvernement des Etats-Unis puisse acquérir un lopin de terre dans le centre de l'Amérique latine; ils s'accrochent à la terre panaméenne de la Zone du canal parce qu'ils savent que ni aux Etats-Unis ni ailleurs ils ne pourraient vivre avec les privilèges, les avantages et les prébendes dont ils jouissent là-bas aux dépens de l'économie panaméenne.

74. Le président Kennedy a exprimé au Président du Panama, oralement et par écrit, son désir de résoudre les difficultés qui provoquent l'insatisfaction du Panama en ce qui concerne le canal et les traités y relatifs. Le Panama fait confiance à l'esprit de justice et au caractère combatif du président Kennedy. Si cette confiance était malheureusement trahie, le Panama continuerait à mener avec la même tenacité le combat inégal qu'il mène depuis 60 ans, jusqu'au moment où il aura atteint son objectif en se servant des armes de la raison, de la justice et du droit international.

75. Le temps travaille pour le Panama, comme il travaille pour tous les pays faibles. Ceux qui s'opposent aux aspirations panaméennes essaient en vain de s'opposer à la marche du temps: bientôt nous les rencontrerons fatigués sur le chemin et nous les dépasserons.

76. La foi du Panama en son destin et en son avenir est la même foi qu'il a en la splendide Organisation des Nations Unies, la même foi que doivent avoir en l'Organisation toutes les nations faibles, la même foi que l'humanité entière doit avoir en un avenir brillant et permanent de justice et de paix.

77. U TH. HAN (Birmanie, [traduit de l'anglais]: Avant de commencer mon discours, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation birmane et en mon propre nom, nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session. Je suis persuadé que sous votre direction sage et compétente, l'Assemblée contribuera à développer et à renforcer les mesures visant à établir un monde plus pacifique, qui ont été le signe encourageant des semaines et des mois derniers.

78. Les 12 mois qui se sont écoulés depuis que nous nous étions réunis dans cette enceinte en septembre de l'an dernier ont été fertiles en événements. Peut-être cette période marquera-t-elle, comme les discours que nous avons entendus jusqu'à présent à cette session nous en donnent l'espoir, un tournant dans l'histoire des relations entre les Etats à l'époque moderne. Au début de cette période, le monde s'est trouvé soudainement devant l'imminence d'un holocauste nucléaire. Heureusement, la modération et le bon sens ont prévalu et la catastrophe finale a pu être évitée de justesse. Dans un monde où nous nous étions accoutumés à l'existence d'armes nucléaires et ther-

<sup>7/</sup> Traité d'entente et de coopération mutuelles entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Panama, signé à Panama le 25 janvier 1955.

monocléaires et à l'usage que la propagande en faisait, ce fut un réveil dégrisant que de nous apercevoir subitement que nous n'étions pas en présence d'un combat de propagande, mais de la menace imminente d'une catastrophe irréparable.

79. Pour apprécier la nature de cette catastrophe, il suffira de rappeler les déclarations des dirigeants des deux principales puissances nucléaires du monde, selon lesquelles un conflit nucléaire total durant moins de 60 minutes pourrait, avec les armes existant actuellement, anéantir plus de 300 millions d'Américains, d'Européens et de Russes, et les survivants d'une guerre nucléaire souhaiteraient ne pas avoir survécu. Ainsi mis en présence de l'imminence sinistre d'une confrontation nucléaire, les hommes ont instinctivement reculé d'horreur. Comprenant les sentiments de l'humanité, les dirigeants des deux principales puissances nucléaires ont décidé qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de chercher à résoudre la crise immédiate par des moyens pacifiques; depuis lors, ils se sont encore plus écartés du danger d'une catastrophe mondiale.

80. Ainsi, il se peut que la confrontation des Caraïbes ait ouvert une ère nouvelle et introduit une nouvelle échelle de valeurs dans les relations entre les Etats et entre les peuples. Depuis l'apparition de la bombe à l'hydrogène, on nous a dit qu'il n'y a pas d'autre solution que la coexistence pacifique. Nous n'avons aucune raison de douter que telle soit vraiment l'opinion de tous ceux qui occupent de hauts postes et qui sont en mesure d'influer sur le cours des événements. Mais il régnait dans le monde un tel climat de méfiance et de suspicion qu'on n'a pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Au lieu des conclusions attendues, une forme de "coexistence" fondée sur l'équilibre de la terreur s'est installée. La paix, a-t-on dit, ne serait maintenue que si chacune des parties en présence dans la guerre froide savait que l'autre partie était en mesure d'exercer des représailles immédiates qui causeraient des dévastations "intolérables". Ainsi est apparue l'idée de "pouvoir suprême de dissuasion", fondée sur le principe paradoxal que plus les moyens de guerre sont modernes et puissants, plus les chances d'assurer la paix sont grandes. La confrontation des Caraïbes a prouvé la fausseté de cette idée. Le monde a vraiment eu de la chance de "s'en tirer" cette fois-là, mais ce fut de justesse et le danger couru a été beaucoup trop grave pour qu'on permette que pareille situation se renouvelle à un moment quelconque à l'avenir. La confrontation des Caraïbes a réduit à néant le mythe selon lequel, à l'époque nucléaire où nous vivons, la sécurité d'une nation dépend de ses armements. Elle a montré que la sécurité de toutes les nations dépend en dernière analyse du bon sens et de la bonne volonté. Elle a montré que dans le monde moderne il n'y a vraiment pas d'autre choix que la coexistence pacifique et que la coexistence fondée sur l'équilibre de la terreur n'est qu'une fausse coexistence.

81. Ce n'est donc pas par hasard que la période qui a suivi immédiatement la confrontation des Caraïbes a été marquée par une intense activité diplomatique, particulièrement entre les grandes puissances et surtout entre les deux principales puissances nucléaires. Ma délégation, qui est convaincue depuis 10 ans des bienfaits de la nécessité absolue de la coexistence pacifique, se félicite sans réserve de cette situation nouvelle qui a permis la conclusion des deux premiers accords auxquels les grandes puissances soient

parvenues en 18 ans de négociations presque interrompues sur le désarmement. Je veux parler, bien entendu, de l'accord sur l'établissement d'une ligne de communication directe entre les chefs des Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis, dont le besoin a été clairement démontré lors de la confrontation des Caraïbes, et du récent traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Nous félicitons les grandes puissances de la conclusion de ces accords. Nous comprenons qu'il ne s'agit là que de premières mesures et qu'il reste encore à parcourir une route longue et difficile avant d'atteindre l'objectif d'une vraie paix mondiale. Néanmoins, nous nous rendons compte de la très grande importance de ces premières mesures qui, nous en avons l'espoir et la certitude, permettront d'atteindre l'objectif final du désarmement général et complet. C'est parce que nous avons cet espoir que nous accueillons avec satisfaction la signature de ces deux accords et que la Birmanie, bien qu'elle ne soit pas une puissance nucléaire ni en voie de le devenir, a apposé sa signature au bas du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Bien que ce traité n'ait aucune application pratique en ce qui concerne la Birmanie, nous avons estimé, comme la plupart des pays placés dans une situation analogue, qu'il était important, pour des raisons politiques, morales et psychologiques, que la Birmanie le signe. L'ère nouvelle annoncée, nous l'espérons, par ces accords intéresse non seulement les grandes puissances, mais aussi l'humanité tout entière et nous estimons que nous avons envers l'humanité le devoir d'exploiter au maximum la percée qui vient d'être faite dans la guerre froide.

82. Comme vous le savez, la Birmanie est membre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui siège à Genève depuis mars 1962. Ce comité se réduit en fait à 17 membres par suite du refus de la France de participer à ses travaux. Aux réunions du Comité, nous avons constaté avec regret que le siège réservé à la France restait inoccupé. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible à la France de reconsidérer son attitude et que nous pourrions l'accueillir au Comité dans un avenir proche.

83. A propos du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, ce serait manquer de sagesse et de réalisme que de ne pas constater une autre absence flagrante. Je veux parler naturellement de l'absence de la République populaire de Chine. On a dit qu'un traité de désarmement n'aurait pas de sens dans les circonstances actuelles s'il ne portait la signature de la République populaire de Chine. Si c'est vrai aujourd'hui, ce sera encore plus vrai demain. Ma délégation estime en conséquence que le moment est venu pour l'Assemblée de réfléchir à cette question. Laisser les choses aller n'aboutirait, pensons-nous, qu'à créer des problèmes plus nombreux et plus compliqués à l'avenir. Le fait que la République populaire de Chine continue, ce qui est pour nous un motif de regret et d'inquiétude, d'être privée de son siège légitime aux Nations Unies n'est pas, à notre avis, une raison pour l'exclure des négociations sur le désarmement. Après tout, la République populaire de Chine a bien participé à la Conférence sur le Laos<sup>8/</sup> sur un pied d'égalité avec toutes les autres grandes puissances.

84. Je sais que j'exprime l'opinion et les sentiments de très nombreux pays, je dirai même de la majorité

<sup>8/</sup> Conférence pour le règlement de la question du Laos, tenue à Genève du 16 mai 1961 au 23 juillet 1962.

des pays dont les représentants siègent ici à l'Assemblée, qui pensent que l'exclusion prolongée de la République populaire de Chine de beaucoup d'assemblées internationales viole les règles d'universalité et de réciprocité auxquelles obéissent actuellement les relations entre les pays. Qui plus est, le fait que le quart de la population mondiale ne peut toujours pas se faire entendre en d'importants organes internationaux est un véritable reniement de ce bon sens qui s'est manifesté d'une façon si évidente au moment de la confrontation des Caraïbes et sans lequel la notion de souveraineté nationale des diverses collectivités qui composent l'humanité devient à la fois absurde et vaine. S'agissant en particulier de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que sa force et son efficacité dépendent pour beaucoup de la manière dont elle reflète le monde tel qu'il est réellement. Une organisation qui refuse de reconnaître les réalités de la vie internationale au point de prétendre ignorer l'existence d'un gouvernement aussi fermement établi que le gouvernement effectif de la Chine s'impose un sérieux handicap. Nous estimons que cette politique de l'autruche ne peut que nuire aux Nations Unies et que le développement de l'Organisation mondiale sera compromis gravement tant que cette anomalie flagrante n'aura pas disparu.

85. Je signale aussi à ce propos que deux critères différents semblent régir l'admission ou le refus d'admettre des pays à de nombreux organes de discussions et de négociations internationales, ainsi qu'aux multiples conventions et accords conclus par ces organes. Ma délégation est d'avis que, dans la communauté internationale, l'universalité plutôt que le choix doit servir de principe directeur pour décider de la présence et de la participation aux réunions internationales tenues sous les auspices des Nations Unies ou sous les auspices des institutions spécialisées ou rattachées. Cependant, l'expérience montre que lorsque les deux gouvernements distincts d'un pays divisé cherchent à obtenir leur admission à un organe international, il arrive invariablement que l'un d'eux y est admis et non l'autre. De même l'adhésion à certaines conventions internationales est limitée au gouvernement de la moitié d'une nation et refusée au gouvernement de l'autre moitié. Toutes les délégations conviendront que de telles pratiques discriminatoires sont injustifiées en constatant que des mesures discriminatoires et restrictives sont appliquées lorsqu'il s'agit de conventions qui visent des objectifs humanitaires ou d'autres conventions qui devraient obtenir l'adhésion de tous les pays pour être efficaces.

86. Je ne tiens pas à citer des exemples de telles pratiques discriminatoires, mais il en est un, assez évident, qui se présentera facilement à l'esprit des représentants: il s'agit du refus d'étendre les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires à la République populaire de Chine et à d'autres Etats qui ne sont pas encore Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées. Ma délégation est fermement convaincue que de telles pratiques discriminatoires sont, en fin de compte, vaines; de plus, elles tendent à annuler les bienfaits de règles conçues pour favoriser des rapports honorables entre les nations et entre les individus.

87. Je dirai, à ce propos, quelques mots du besoin d'une représentation juste et équitable des Etats aux divers organes des Nations Unies et de la question

connexe du roulement dans la composition de ces organes. Comme vous le savez, de très nombreux pays d'Asie et d'Afrique, en fait la majorité écrasante de ces pays, n'ont accédé à la souveraineté nationale qu'après l'élaboration de la Charte des Nations Unies. Il était donc peut-être compréhensible qu'au début de l'existence des Nations Unies la sous-représentation fût notre lot. Mais il ne pouvait être dans l'intention des auteurs de la Charte et il n'est certainement pas dans celle des Membres actuels de l'Organisation que cette situation demeure sans remède. Une représentation équitable est, il me semble, corollaire de l'universalité. Priver les nouvelles nations d'Asie et d'Afrique d'une représentation équitable aux divers organes des Nations Unies, c'est leur refuser le droit d'assumer leurs pleines responsabilités dans cette assemblée des nations. La représentation géographique équitable et par roulement est un principe auquel les délégations assemblées dans cette enceinte souscrivent volontiers. Nous accordons l'application immédiate de ce principe, tel est l'appel que j'adresse aux délégations qui détiennent la clef de notre admission. J'espère que cette année l'appel de ma délégation et d'autres délégations sera entendu.

88. J'ai déjà mentionné les deux accords conclus entre les puissances nucléaires ces derniers mois. Comme je l'ai dit, nous sommes vraiment heureux de pouvoir féliciter les grandes puissances de ces résultats. En même temps, et au risque d'être taxé d'un certain manque de modestie, j'estime qu'il n'est que juste de souligner qu'une partie du mérite de ces réalisations, en particulier pour le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, doit revenir au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui en a posé les fondations. Nous sommes heureux que ce fait ait été reconnu par le Secrétaire général dans l'Introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/5501/Add.1). La Birmanie aurait préféré, pour sa part, un traité global s'appliquant également aux essais souterrains, car nous estimons que la poursuite des essais souterrains, surtout s'ils sont nombreux, serait contraire à l'esprit et peut-être même au but du traité d'interdiction partielle des essais et aboutirait à le saper peu à peu. C'est pourquoi nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre les efforts en vue de parvenir à un accord sur l'arrêt des essais souterrains d'armes nucléaires et nous constatons avec satisfaction que le préambule du traité d'interdiction partielle des essais le déclare expressément. Entre-temps, nous espérons que ce traité, qui revêt une grande valeur en lui-même, entrera en vigueur très prochainement; nous espérons qu'il constituera le premier pas vers un traité global d'interdiction des essais et, au-delà, vers d'autres accords plus étendus et plus importants encore.

89. Pour commencer, nous estimons que les meilleures chances de succès résident dans ce qu'il est convenu d'appeler les mesures collatérales et partielles de désarmement. Nous pensons que le climat plus favorable créé par la signature du traité d'interdiction des essais doit être mis à profit pour favoriser et élargir d'autres accords, notamment dans les domaines où les problèmes sont "mûrs". Nous pensons par exemple à un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les pays membres du Traité de Varsovie, aux mesures propres à réduire le risque de guerre en raison d'une attaque par surprise, d'une erreur de jugement ou d'une défaillance



des systèmes de communication, ainsi qu'aux mesures tendant à empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires, qu'il s'agisse de régions du globe où elle n'existent pas encore ou de milieux nouveaux comme l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons qu'une résolution de l'Assemblée qui insisterait spécialement sur les mesures collatérales et partielles tout en invitant le Comité des Dix-Huit à continuer à rechercher un accord sur le désarmement pourrait être d'une grande utilité dans les circonstances présentes.

90. Dans l'Introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général déclare: "La réalisation du désarmement demeure le problème essentiel de notre époque." (A/5501/Add.1, Sect. II.) Rares sont ceux qui en disconviendraient. Mais la tâche est vaste et compliquée. On peut juger de son ampleur par le fait que dans leurs stocks actuels d'armements, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont l'un et l'autre plusieurs fois ce qu'il faudrait pour anéantir la population du globe. Il y a quelques mois encore, le défaut de volonté politique rendait impossible toute espèce de progrès vers le désarmement. Encore qu'il ne s'agisse que de premières mesures, les accords récents montrent que la volonté politique n'est plus tout à fait absente aujourd'hui. Nous espérons que cette tendance s'accroîtra et se développera rapidement. Même s'il en est ainsi, nous ne devons pas nous attendre à des miracles, car le démantèlement de l'énorme et complexe machine de guerre, sous contrôle international, prendra inévitablement du temps. C'est là, toutefois, une raison de plus pour commencer dès que possible.

91. Je dirai maintenant quelques mots des problèmes que pose le maintien du colonialisme dans certaines parties du monde, notamment en Afrique. Ayant nous-mêmes acquis notre indépendance peu de temps après la fin de la seconde guerre mondiale, nous nous sentions moralement obligés d'aider tous les peuples encore sous domination coloniale à se libérer. C'est dans cet esprit que nous n'avons cessé d'appuyer toutes les luttes anticoloniales et nous sommes heureux de constater que c'est en grande partie grâce à l'heureuse issue de ces luttes que le nombre des Membres de l'Organisation a presque doublé en 15 ans. Notre politique demeure de continuer à accorder toute l'aide dont nous sommes capables jusqu'à ce que le colonialisme ait été éliminé de la surface du globe. Nous sommes heureux de constater les progrès que certains territoires ont faits cette année vers l'indépendance, notamment la Rhodésie du Nord, le Nyassaland, le Kenya et Zanzibar.

92. Nous déplorons cependant qu'on ne puisse en dire autant des territoires portugais d'Afrique ni du Sud-Ouest africain; les Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud continuent de ne tenir aucun compte des aspirations des peuples autochtones à l'indépendance, ni des résolutions adoptées par les Nations Unies dans leurs tentatives réitérées d'amener une détente dans les situations graves provoquées par l'intransigeance du Portugal et de l'Afrique du Sud. Je tiens à souligner à ce sujet que nous comprenons fort bien l'attitude des Etats d'Afrique en ce qui concerne ces deux questions. Sans aller jusqu'à prendre des mesures extrêmes qui risqueraient d'être contraires aux buts et aux principes des Nations Unies et d'être inefficaces, nous sommes disposés à leur apporter notre entier appui. Nous déplorons également que la situation continue de susciter de vives

inquiétudes en Rhodésie du Sud où la Puissance administrante, le Royaume-Uni, tout en faisant preuve d'une certaine souplesse dans sa collaboration avec les Nations Unies, maintient sa position sur le plan constitutionnel. A nos yeux, l'issue, dans chacun de ces cas, ne fait aucun doute. Tous ces territoires obtiendront l'indépendance. La seule question qui se pose est de savoir s'ils l'obtiendront au terme d'une évolution pacifique ou par la violence. Nous sommes persuadés que les puissances coloniales suivront, dans chaque cas, la voie de la sagesse, s'épargnant à elles-mêmes et aux peuples des territoires intéressés l'angoisse, les sacrifices et les souffrances qui, sinon, seront inévitables.

93. Une des situations les plus explosives que le monde connaisse actuellement est celle qui résulte de la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement de la République sud-africaine. A notre époque, cette politique, universellement condamnée, est vouée à l'échec. Cependant, le Gouvernement sud-africain s'y accroche obstinément et, ce qui ne fait qu'aggraver les choses, il semble résolu à l'appliquer et à l'appuyer par la force des armes si besoin est. De même que de nombreux Etats qui partagent la même opinion, la Birmanie a rompu toutes relations avec l'Afrique du Sud dans une tentative commune d'amener le gouvernement de ce pays à renoncer à sa politique d'apartheid. D'autre part, nous appuyons fermement la résolution adoptée récemment par le Conseil de sécurité<sup>2/</sup> qui demande à tous les Etats de mettre l'embargo sur les exportations d'armes et de munitions de toutes catégories à destination de l'Afrique du Sud. Nous espérons que ces mesures suffiront à persuader le Gouvernement sud-africain de changer d'attitude avant qu'il soit trop tard.

94. Je passe à un autre problème important qui se pose à l'Organisation des Nations Unies, celui de l'ancien Congo belge. Ma délégation souscrit avec plaisir à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans l'Introduction à son rapport annuel où il déclare que, la situation s'étant améliorée:

"... le moment est venu pour le Gouvernement congolais d'assumer la pleine responsabilité du maintien de l'ordre public sur tout le territoire du Congo" (A/5501/Add.1, Sect. V),

et aussi:

"... pour diverses raisons, l'heure est venue d'envisager le retrait et la dissolution, à bref délai, de la Force des Nations Unies au Congo" (*ibid.*).

95. L'opération des Nations Unies au Congo a duré plus de trois ans et a imposé à l'Organisation une lourde charge, comme le montre sa situation financière difficile. Dès le début, la Birmanie a appuyé loyalement cet effort des Nations Unies. Elle ne le regrette pas. Maintenant que la situation au Congo n'est pas pire, d'une manière générale, à notre avis, que celle qui règne dans beaucoup d'autres Etats Membres, nous pensons que les raisons de mettre fin à l'opération militaire des Nations Unies l'emportent de loin sur les arguments en faveur de la poursuite de cette opération. Nous estimons en conséquence que le retrait de la Force des Nations Unies devrait être terminé à la fin de cette année et nous espérons que ce sera fait.

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5386.

96. Ma délégation est d'avis que, dans l'ensemble, l'année considérée a été une année favorable pour l'Organisation. Il était normal que les super-puissances nucléaires tiennent les rôles principaux dans la confrontation des Caraïbes, mais nul ne peut nier que l'intervention opportune des Nations Unies a contribué puissamment à écarter le danger immédiat de crise. Nous estimons que cette contribution est un excellent argument en faveur de l'existence des Nations Unies; on a aussi enregistré des succès ailleurs. En Irian occidental, un foyer de conflit a pu être éteint grâce au bon sens et à la bonne volonté des Gouvernements de l'Indonésie et des Pays-Bas et grâce aux bons offices des Nations Unies. Nous adressons nos félicitations à tous les intéressés. Nous avons la certitude que des résultats aussi fructueux pourront être obtenus si les Nations Unies fournissent leurs bons offices dans d'autres régions, comme au Yémen et en certaines parties de l'Asie du Sud-Est. Dans les domaines économique et social également, la tâche qui consiste à aider les pays en voie de développement à améliorer le sort de leurs populations s'est poursuivie de façon régulière et souvent sans aucune publicité, sous le signe de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

97. Tout cela dit, il faut reconnaître que l'Organisation des Nations Unies vit actuellement sous la menace d'un péril: celui de la faillite. Pour des raisons diverses, certains Etats Membres n'ont pas jugé devoir payer leur part des dépenses qu'entraînent les opérations de maintien de la paix. L'Organisation a donc été réduite à emprunter pour faire face aux dépenses ordinaires et elle doit maintenant envisager de recourir à des moyens moins honorables encore pour se procurer des fonds. C'est là un vrai signal d'alarme, et nous espérons qu'on parviendra prochainement à résoudre ce problème à la satisfaction de tous. Ce serait vraiment un paradoxe tragique si ce que nous espérons être une détente importante dans la guerre froide devait s'accompagner de la disparition de l'Organisation des Nations Unies faute de ce qui, à en juger par ce qui se dépense dans le monde aujourd'hui, représente une somme d'argent dérisoire.

98. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je veux d'abord vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session. J'ai la certitude que votre vaste expérience et votre grande sagesse rendront nos délibérations heureuses et fructueuses.

99. Puisque c'est la première fois que ma délégation participe à la discussion générale, je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à votre prédécesseur, sir Muhammad Zafrulla Khan, pour la sagesse de sa direction et le dévouement exemplaire aux devoirs de sa charge dont il a fait preuve à un si haut degré comme Président de l'Assemblée générale à sa dix-septième session et à sa quatrième session extraordinaire.

100. Je viens de dire que c'est la première fois que ma délégation participe activement à la discussion générale. J'ai donc l'intention d'exposer à l'Assemblée générale, aussi brièvement que possible, la position de ma délégation sur les problèmes internationaux auxquels elle accorde le plus d'importance.

101. Parlant à cette tribune l'an dernier, à l'occasion de l'admission de mon pays à l'Organisation mondiale, le Premier Ministre de l'Ouganda a dit:

"J'ai pleinement conscience du fait que l'Ouganda entre à l'Organisation à un moment où l'humanité est au carrefour de sa destinée, où de grandes nations se réarment avec les armes les plus destructrices qu'on ait jamais connues, où l'Organisation et le monde entier sont assaillis de conflits idéologiques et ressentent les effets persistants de la guerre froide, où de vastes ressources qui devraient être employées à soulager la misère humaine sont affectées aux armements nucléaires." [1158ème séance, par. 95.]

102. Aujourd'hui, moins d'un an après que ces paroles ont été prononcées, la situation s'est améliorée beaucoup. La dix-huitième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où les perspectives d'avenir s'annoncent plus brillantes qu'elles ne l'étaient depuis 15 ans. La prolongation de la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement est vraiment très encourageante, car elle révèle une volonté croissante de recourir à la discussion et à la négociation plutôt qu'à des mesures belliqueuses. La signature du traité d'interdiction des essais nucléaires par les trois puissances nucléaires et ensuite par d'autres pays, bien que ce ne soit qu'un premier pas, est un pas important fait dans la bonne direction. Ma délégation espère que des efforts encore plus grands seront déployés pour réaliser le désarmement général et complet.

103. Ma délégation accueille avec satisfaction la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [1208ème séance] et tendant à ce que les chefs d'Etat des 18 puissances qui participent aux pourparlers sur le désarmement se réunissent pour discuter la question du désarmement général et complet. En adhérant au traité d'interdiction des essais nucléaires, l'Ouganda a lancé un appel aux puissances nucléaires en leur demandant d'user de leur influence pour que l'Afrique soit déclarée zone dénucléarisée. Je fais écho aux paroles du représentant du Brésil [1208ème séance] qui a demandé instamment aux puissances nucléaires et aux Nations Unies de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour limiter le stockage d'armes nucléaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pour ne mentionner que quelques parties du monde.

104. Nouveau pays indépendant devenu depuis peu le maître de ses destinées, l'Ouganda estime qu'on ne paiera jamais la paix trop cher et c'est de grand cœur qu'il a rejoint les rangs des pays épris de paix et a apposé sa signature au bas du traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons maintenant que la sagesse l'emportera, que les pays qui ont dissipé pour la fabrication d'armes les ressources naturelles du monde dont aucune nation dans l'histoire de l'humanité ne peut prétendre légitimement avoir le monopole exclusif commenceront à comprendre l'absurdité de la course aux armements qui peut se prolonger éternellement et nous menace tous d'une destruction totale.

105. Ma délégation estime que notre planète est suffisamment vaste pour que des peuples différents croyant en des idéologies différentes, professant des religions différentes et ayant des couleurs de peau différentes puissent coexister, et coexister pacifiquement. Le conflit idéologique qui est le trait le plus



saillant des relations entre l'Est et l'Ouest et qui a eu des effets profonds et néfastes même sur les délibérations des Nations Unies ne se distingue en rien d'essentiel de l'esprit d'intolérance, de la discrimination raciale et de toutes les diverses manifestations de haine qui tourmentent l'homme depuis l'aube de son histoire.

106. La première impression qu'un nouveau venu dans ce conseil des nations ne peut s'empêcher d'exprimer est que l'Organisation a peut-être accordé plus d'attention au développement économique et social et aux progrès de l'instruction qu'à l'amélioration des relations entre les hommes.

107. Il est bon et juste d'interdire les essais nucléaires et c'est même notre devoir impérieux, et nous avons tous l'obligation d'écouter la voix de la raison, de quelque côté du rideau de fer ou du rideau de bambou qu'elle retentisse, nous exhortant à apprendre à vivre en paix avec notre voisin, qu'il soit juif ou gentil, capitaliste ou communiste, blanc ou noir. Or l'Organisation se trouve, de l'avis de ma délégation, dans une position particulièrement favorable pour dresser des programmes spéciaux destinés à étudier la cause profonde du mal et à découvrir les moyens d'éliminer ce fléau qui nous menace tous d'une catastrophe sans pareille.

108. Ce programme d'études ou de recherches devrait, à notre avis, porter sur les textes lus par les enfants de tous âges et de tous pays. Il devrait s'étendre à l'ensemble de la nourriture spirituelle mise à la disposition des citoyens des Etats Membres de cette auguste assemblée. Si l'on constatait que ces textes et ceux qui sont diffusés par les moyens d'information des masses sont, dans un Etat Membre, en contradiction avec les dispositions fondamentales de la Charte et les principes des droits de l'homme, cet Etat Membre devrait être tenu d'adopter des mesures législatives qui en rendent illégale la publication.

109. Il est vain de parler de coexistence pacifique lorsque toute la puissance du système le plus moderne de moyens d'information des masses est engagée dans une lutte à mort contre ceux qui ont le malheur d'habiter de l'autre côté d'un certain rideau. Il est également stérile de dénoncer les pratiques ségrégationnistes et la politique d'apartheid alors que les enfants, au moment de leur vie où ils sont le plus malléables, le plus sensibles aux impressions reçues, sont endoctrinés quotidiennement par la télévision, le cinéma et même leurs manuels scolaires, qui leur enseignent que la couleur de la peau est l'élément décisif qui caractérise un homme et qu'être noir c'est être un sous-homme.

110. On peut se demander si, dans un monde qui aspire à la coexistence pacifique, il y a encore place pour des "histoires de cow-boys et d'indiens" et s'il ne serait pas temps de songer à élaguer nos programmes scolaires en jetant au rebut les histoires du genre de celle de Robert Clive, où le critère de la grandeur et de la renommée est la capacité et l'habileté d'un homme à tromper et à humilier ceux d'une autre race. Une immense introspection s'impose, sur le plan international, sur le plan national, comme sur le plan individuel, pour déterminer si l'éducation donnée dans les Etats Membres est convenablement orientée. Nous estimons qu'un programme des Nations Unies, du genre de celui que nous venons de suggérer, permettrait aux producteurs du cinéma et de la télévision, aux écrivains et aux journalistes, de com-

prendre que la plume reste plus puissante que l'épée, ou, en langage moderne, que la télévision peut faire plus de ravages que la bombe atomique. L'usage approprié de la publicité et des moyens d'information des masses est le moyen le plus rapide d'en finir avec la guerre froide et de créer cet esprit de coopération et de respect de l'humanité qui fait si cruellement défaut aujourd'hui.

111. Ces considérations m'amènent au point suivant dont je veux parler. Il s'agit de la situation extrêmement menaçante qui existe aujourd'hui en Afrique, où un groupe minoritaire de colons blancs en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud, en Angola et au Mozambique, disposant des armes les plus modernes et donc les plus destructrices, s'oppose résolument au respect des droits fondamentaux de l'homme et des principes démocratiques qui sont les pièces maîtresses de l'Organisation des Nations Unies.

112. Il est mauvais de nous abuser nous-mêmes en prétendant croire qu'il s'agit là de situations locales, d'affaires nationales que l'Article 2 de la Charte nous interdit d'examiner. Il n'est pas besoin d'une grande pénétration pour se rendre compte que la tension est telle dans tous ces pays ou territoires que, sans passer pour un alarmiste, on peut dire qu'une guerre est le seul résultat inévitable ou prévisible auquel il faille s'attendre dans un avenir assez rapproché. C'est précisément ce que montre le stockage d'armes en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud.

113. On peut se demander quelle sera l'attitude des grandes puissances le jour où ce grand règlement de comptes aura lieu en Afrique. Il y a quelque hypocrisie dans le fait que, tout en signant le traité d'interdiction des essais nucléaires et en parlant de paix, les grandes puissances ne s'opposent pas, ou même contribuent activement, au maintien de situations explosives du point de vue militaire sur le continent africain.

114. On a de bonnes raisons de présumer que si la République sud-africaine avait pu prévoir, lorsqu'elle a accepté d'être un des Membres fondateurs de l'Organisation, que la composition des Nations Unies deviendrait plus tard en majorité non européenne, pour employer la classification raciale adoptée en Afrique du Sud, elle n'aurait pas adhéré à l'Organisation. On peut présumer de plus que les représentants de l'Afrique du Sud éprouvent un vif désagrément à devoir siéger à une table de conférence auprès d'Africains et d'autres non-Européens.

115. Il est bien certain que pour un Etat qui croit aveuglément à l'inégalité des races et à la discrimination raciale, le retrait volontaire est la seule démarche appropriée. Mais puisque l'Afrique du Sud a fait preuve d'une telle récalcitrance et a fait fi d'une manière si persistante des résolutions des Nations Unies, l'Organisation n'a pas d'autre choix que d'amputer ce qui est devenu un membre malade du corps politique et qui infecte les parties voisines.

116. Il est réconfortant de savoir que le Royaume-Uni a repoussé la demande du Premier Ministre de l'Afrique du Sud tendant au transfert à ce pays des territoires relevant de la Haute-Commission. Il est certain que le Royaume-Uni se rend parfaitement compte qu'un tel transfert serait un acte de folie criminelle qui soulèverait la désapprobation de tout le continent africain et même du monde entier.



117. Les atrocités qui ont été commises par le Portugal en Angola et au Mozambique ont fait que ce pays n'a pas place dans une organisation internationale qui croit en la paix et en la dignité de l'homme. Ma délégation entend condamner de la façon la plus vive l'impérialisme portugais. Nous savons que le temps travaille pour nous, mais il nous semble que les grandes puissances sont à même de faire bien davantage qu'elles ne font maintenant pour hâter le jour d'expiation du Portugal.

118. Lorsqu'il a parlé devant l'Assemblée générale à l'automne dernier [1158ème séance], le Premier Ministre de l'Ouganda a dit clairement que, tout en étant un pays sous-développé aux prises avec ses propres problèmes intérieurs, l'Ouganda n'en avait pas moins l'intention de participer activement à l'élimination du régime colonial.

119. L'avertissement fatidique qu'on discernait depuis longtemps a été mis en relief plus vivement encore lors de la récente conférence au sommet tenue à Addis-Abéba, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement africains: les signataires de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine y ont décidé à l'unanimité de concerter et de coordonner leurs efforts et leurs actions pour venir rapidement à bout du colonialisme, de l'apartheid et de la discrimination raciale dans toutes leurs manifestations.

120. Il est une question que ma délégation, comme celles d'autres Etats africains, considère comme si importante que son règlement est une condition indispensable au bon fonctionnement de l'Organisation: je veux parler de la nécessité d'une révision de la Charte des Nations Unies.

121. En raison de circonstances historiques, la composition des divers organes, comités et commissions a été fortement déséquilibrée en faveur des Membres fondateurs de l'Organisation et des pays non africains. Au Conseil de sécurité, pour ne prendre que cet exemple, certaines parties du monde sont trop avantageusement représentées alors que d'autres ne le sont pas assez ou pas du tout. Il n'est pas juste de s'attendre que les Etats africains s'inclinent devant le Gentleman's Agreement conclu en 1946, à une époque où trois Etats africains seulement étaient indépendants, alors qu'il y en a 32 maintenant. Prétendre qu'aucune atteinte ne devrait être portée à la Charte jusqu'à ce que certains Etats soient admis à l'Organisation est un paradoxe qui ne devrait pas être sérieusement soutenu ni admis.

122. A la lumière de l'expérience acquise depuis lors, il est nécessaire de réviser la Charte pour d'autres raisons encore. L'usage du droit de veto au Conseil de sécurité n'a que trop souvent transformé l'Organisation en simulacre de ce qu'elle devrait être. Il a parfois été jugé nécessaire, contrairement aux dispositions de la Charte, de tourner le Conseil de sécurité et de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale des questions relevant exclusivement de la compétence du Conseil.

123. Les Nations Unies ont encore un long chemin à parcourir pour atteindre effectivement leurs objectifs,

mais il est bon de noter que l'œuvre accomplie au Congo et le succès obtenu lors de la crise cubaine ont valu aux Nations Unies le plus grand respect de tous les peuples épris de liberté. Le rôle que le Secrétaire général a joué dans les situations internationales les plus difficiles mérite un hommage spécial de ma délégation.

124. En tant que voisin immédiat, l'Ouganda s'intéresse vivement à ce qui se passe au Congo. Le maintien des forces des Nations Unies au Congo, à condition que cela réponde au vœu du Gouvernement congolais et pourvu que cette mesure aille de pair avec la formation militaire intensive des citoyens congolais, devrait être accueilli avec satisfaction par tous les intéressés.

125. L'intention du Royaume-Uni de mettre des forces militaires et des armes à la disposition du Gouvernement de colons de la Rhodésie du Sud aurait pour effet de renforcer la position matérielle et morale des colons blancs dans l'ensemble de l'Afrique australe. Le transfert de pouvoirs politiques et militaires par le Royaume-Uni porterait un tort grave à la cause de la liberté en Afrique, et ma délégation espère sincèrement qu'un tel transfert de pouvoirs ou d'attributs de la souveraineté ne sera pas effectué tant que la Rhodésie du Sud n'aura pas un gouvernement pleinement représentatif de tous les habitants de la colonie.

126. Je tiens cependant à signaler la présence d'un phare au milieu de cette mer sombre et orageuse. Dans un monde déchiré et rongé par les préjugés et l'intolérance, il était bon d'entendre le Président des Etats-Unis prononcer un discours courageux et droit contre la discrimination raciale et exhorter ses compatriotes à réserver à la population noire et aux enfants noirs le même traitement qu'ils souhaiteraient pour eux-mêmes et pour leurs propres enfants. C'était là un grand discours, mais je voudrais faire observer, sans vouloir sous-estimer en rien son efficacité, que ce que les Américains font en Alabama et au Mississippi retentit avec tant de force au cœur de l'Afrique que mes compatriotes ont beaucoup de mal à entendre ce que dit le Président des Etats-Unis. Les gens de mon pays savent peu de choses ou ignorent tout de la complexe division des pouvoirs entre les autorités des Etats et le Gouvernement fédéral des Etats-Unis. C'est l'image dessinée à grands traits de l'Amérique, telle qu'elle est projetée quotidiennement sur l'écran du monde, qui les intéresse.

127. Je ne ferai que mentionner brièvement l'aide accordée généreusement par l'Organisation et par les institutions spécialisées à l'Ouganda, tant avant qu'après son admission comme Etat Membre, sous la forme de programmes d'éradication du paludisme, ou de fournitures de lait par le FISE ou d'assistance technique. Même sans ces avantages matériels ou autres, l'Ouganda conserverait fermement sa foi inébranlable en l'Organisation des Nations Unies et en tout ce qu'elle représente.

*La séance est levée à 17 h 10.*